



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-03017

PUBLIÉ LE 14 MARS 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire / Cabinet de la Préfète

37-2022-03-02-00007 - Arrêté 2022/08 attribuant l'honorariat à M. Jean-Jacques DESCAMPS, ancien maire (1 page)	Page 3
37-2022-03-02-00006 - Arrêté 2022/09 attribuant l'honorariat à M. Pierre BLUTEAU, adjoint au maire (1 page)	Page 5
37-2022-03-02-00008 - Arrêté 2022/10 attribuant l'honorariat à Mme Evelyne MANTE, ancienne maire adjointe (1 page)	Page 7

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-03-02-00007

Arrêté 2022/08 attribuant l'honorariat à M.
Jean-Jacques DESCAMPS, ancien maire

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DE LA PREFETE
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRÊTÉ N°CAB-BRE-2022/10 attribuant l'honorariat à une ancienne adjointe au maire
La préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de M. Marc ANGENAULT, Maire de Loches, en date du 4 février 2022, sollicitant l'honorariat au profit de Mme Evelyne MANTE ;

CONSIDERANT que Mme Evelyne MANTE a exercé des fonctions municipales à Loches pendant 19 ans ;
SUR proposition de M. le directeur de cabinet,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Mme Evelyne MANTE, née le 5 novembre 1943 à Eguzon (36), ancienne adjointe au maire de Loches est nommée adjointe au maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 02/03/2022

Marie LAJUS

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-03-02-00006

Arrêté 2022/09 attribuant l'honorariat à M. Pierre
BLUTEAU, adjoint au maire

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DE LA PREFETE
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRÊTÉ N°CAB-BRE-2022/09 attribuant l'honorariat à un ancien adjoint au maire

La préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de M. Marc ANGENAULT, Maire de Loches, en date du 4 février 2022, sollicitant l'honorariat au profit de M. Pierre BLUTEAU ;

CONSIDERANT que M. Pierre BLUTEAU a exercé des fonctions municipales à Loches pendant 19 ans ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – M. Pierre BLUTEAU, né le 28 juillet 1940 à Saint-Pierre-du-Chemin (85), ancien adjoint au maire de Loches est nommé adjoint au maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 02/03/2022

Marie LAJUS

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-03-02-00008

Arrêté 2022/10 attribuant l'honorariat à Mme
Evelyne MANTE, ancienne maire adjointe

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DE LA PREFETE
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRÊTÉ N°CAB-BRE-2022/10 attribuant l'honorariat à une ancienne adjointe au maire
La préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de M. Marc ANGENAULT, Maire de Loches, en date du 4 février 2022, sollicitant l'honorariat au profit de Mme Evelyne MANTE ;

CONSIDERANT que Mme Evelyne MANTE a exercé des fonctions municipales à Loches pendant 19 ans ;
SUR proposition de M. le directeur de cabinet,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Mme Evelyne MANTE, née le 5 novembre 1943 à Eguzon (36), ancienne adjointe au maire de Loches est nommée adjointe au maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 02/03/2022

Marie LAJUS